

Communiqué du Mouvement Premier Mai

Tel. 5773-9132

1. Invalidation des élections du 7 novembre 2019

Comme médiatisé, il y a présentement des demandes d'invalidation des récentes élections. En voici quatre perspectives :

Première perspective – Des actions légales entreprises par des candidats ou formations politiques contre ce qu'elles considèrent comme fraude, corruption, pratiques de bribery...

- 1.1 **De Ramgoolam** – Résultats des élections au No 10. Ramgoolam est libre de faire ce qu'il veut. Son combat n'est pas le nôtre.
- 1.2 **Du MMM, du PTr. et du PMSD...** pour contester les résultats des élections sur la base de plusieurs "faits troublants". Ils n'ont rien à dire contre le système dit du Best Loser. Pas soutenable pour nous.
- 1.3 **Reform Party** – Pas de commentaire pour l'instant. Cette action peut aboutir.
- 1.4 **D'un Collectif composé de partis politiques qui ont participé aux élections.** Mouvement hétéroclite. On attend la décantation et surtout une prise de position de leur part sur le Best Loser System. On compte demander une rencontre avec la direction de ce Front, pour savoir plus de leurs actions.

Commentaire général

Notre position est qu'il y a des jeunes qui se sont engagés hors du cadre de la politique traditionnelle. Certains n'ont pas déclaré leurs communautés. D'autres ont boycotté ces élections.... Il faut tout au moins les écouter.

Deuxième perspective – Human Rights Committee

- 1.5 **De Rezistans & Alternativ dans la logique du rapport du Human Rights Committee.** On attend. S'ils veulent nous rencontrer, nous avons déjà exprimé notre accord.

Troisième perspective - Invalidation des élections pour malversations perçues de ceux qui ont organisé et qui ont supervisé les élections du 7 novembre 2019. Actions populaires.

- 1.6 Le terme malversations est défini comme des fautes graves commises dans l'exercice d'une charge – Ici ce sont le Premier Ministre et le Commissaire Électoral qui sont visés.

Il y a eu, d'après le MPM : 1) LA faute du Commissaire Électoral d'avoir accepté la date des élections alors qu'il n'était **PAS** prêt pour les organiser selon les normes requises. Y a-t-il eu connivence ? Y a-t-il eu des situations de conflit d'intérêt au sein de la Commission Électorale? 2) De ne pas avoir préparé les listes électorales selon les normes acceptées. Qui étaient les Canvassers? Comment ont-ils été recrutés et quelle formation ont-ils reçue? et 3) De n'avoir pas exercé de contrôle sur les bulletins avant et après leurs utilisations ;

Il faut qu'il nous donne des informations **SUR**:

- 1) Les noms d'électeurs décédés entre le 1^{er} janvier 2019 et le matin du 7 novembre 2019. Ces informations sont disponibles.
- 2) Le nombre d'électeurs **PAR** circonscription entre 2014 et 2019. De nous dire les noms des circonscriptions où ce nombre a augmenté et les circonscriptions où ce nombre a diminué.
- 3) Les dispositions prises pour veiller à ce que les agents des candidats puissent suivre le déroulement du vote, le transport des urnes ; la surveillance des urnes et le déroulement des dépouillements.
- 4) Le nombre de bulletins rejetés,

Ne mettant pas en question la bonne foi de ceux qui visent l'invalidation des élections du 7 Novembre 2019, nous constatons que les résultats de ces élections ne méritent pas d'être maintenus et nous soutiendrons les perspectives de lutte pré-citées pour que de nouvelles élections soient tenues selon des lois républicaines.

Nous pensons qu'il faut se soulever, si nécessaire, contre le régime en place par des actions de rue, des manifestations répétées, la désobéissance civile....

Quatrième perspective – Le MPM - Action constitutionnelle.

Le Mouvement Premier Mai maintient que le Best Loser associé aux communautés est anti-républicain et contraire à la Section 1 de notre constitution. Nous continuerons notre combat sur la base de notre stratégie de passer à une nouvelle constitution et à la Deuxième République en prenant compte les considérations suivantes:

- (a) La Constitution de L'État Mauricien entre 1968 et 1991 est celle d'une Monarchie constitutionnelle et que cette structure est restée ainsi quand on est passé à la République.

Qu'il nous faut donc passer à une véritable constitution républicaine en accord avec la Section 1 de notre constitution actuelle.

Que le système Best Loser étant antirépublicain est en désaccord avec la définition juridique de la République.

- (b) Que le gouvernement (Tout en bafouant le pouvoir parlementaire en utilisant le pouvoir régalién du Président de la République par intérim avec son Government Notice No 185 de 2019) a agi à l'encontre de la Section 16 de notre constitution.

Sans **AUCUN** débat on est retourné à la situation de 2010. Alors qu'en 2014 on avait une option de ne pas déclarer sa communauté.

- (c) Que 1) la **MANIPULATION** du découpage électoral ; 2) du pouvoir de fixer la date des élections dans un délai aussi court ; et 3) la méthode de nommer des candidats battus à des positions parlementaires (dans le cadre de la démocratie représentative) sur la base de leurs communautés, contredit politiquement la démocratie républicaine.

- (d) La répartition des sièges additionnels par rapport à **DEUX** religions seulement et à la référence à un seul pays d'origine, est une autre manipulation visant à remplacer la majorité citoyenne

Il faut qu'il nous donne des informations **SUR**:

- 1) Les noms d'électeurs décédés entre le 1^{er} janvier 2019 et le matin du 7 novembre 2019. Ces informations sont disponibles.
- 2) Le nombre d'électeurs **PAR** circonscription entre 2014 et 2019. De nous dire les noms des circonscriptions où ce nombre a augmenté et les circonscriptions où ce nombre a diminué.
- 3) Les dispositions prises pour veiller à ce que les agents des candidats puissent suivre le déroulement du vote, le transport des urnes ; la surveillance des urnes et le déroulement des dépouillements.
- 4) Le nombre de bulletins rejetés,

Ne mettant pas en question la bonne foi de ceux qui visent l'invalidation des élections du 7 Novembre 2019, nous constatons que les résultats de ces élections ne méritent pas d'être maintenus et nous soutiendrons les perspectives de lutte pré-citées pour que de nouvelles élections soient tenues selon des lois républicaines.

Nous pensons qu'il faut se soulever, si nécessaire, contre le régime en place par des actions de rue, des manifestations répétées, la désobéissance civile....

Quatrième perspective – Le MPM - Action constitutionnelle.

Le Mouvement Premier Mai maintient que le Best Loser associé aux communautés est anti-républicain et contraire à la Section 1 de notre constitution. Nous continuerons notre combat sur la base de notre stratégie de passer à une nouvelle constitution et à la Deuxième République en prenant compte les considérations suivantes:

- (a) La Constitution de L'État Mauricien entre 1968 et 1991 est celle d'une Monarchie constitutionnelle et que cette structure est restée ainsi quand on est passé à la République.

Qu'il nous faut donc passer à une véritable constitution républicaine en accord avec la Section 1 de notre constitution actuelle.

Que le système Best Loser étant antirépublicain est en désaccord avec la définition juridique de la République.

- (b) Que le gouvernement (Tout en bafouant le pouvoir parlementaire en utilisant le pouvoir régalién du Président de la République par intérim avec son Government Notice No 185 de 2019) a agi à l'encontre de la Section 16 de notre constitution.

Sans **AUCUN** débat on est retourné à la situation de 2010. Alors qu'en 2014 on avait une option de ne pas déclarer sa communauté.

- (c) Que 1) la **MANIPULATION** du découpage électoral ; 2) du pouvoir de fixer la date des élections dans un délai aussi court ; et 3) la méthode de nommer des candidats battus à des positions parlementaires (dans le cadre de la démocratie représentative) sur la base de leurs communautés, contredit politiquement la démocratie républicaine.

- (d) La répartition des sièges additionnels par rapport à **DEUX** religions seulement et à la référence à un seul pays d'origine, est une autre manipulation visant à remplacer la majorité citoyenne

républicaine par la majorité ethnique **STRUCTURELLE**. Que ce système méprise : 1) les **AUTRES** religions, 2) les **AUTRES** citoyens provenant d'autres pays d'origine ...et 3) plusieurs courants philosophiques... Bref un véritable massacre de notre culture et un rejet des avancées de la civilisation.... et source de contradictions inter-religieuses et inter-culturelles.

Le Mouvement Premier Mai conscientisera le public également sur le point important suivant: Que le droit de vote est accompagné du droit d'être candidat. Que quand l'État nous oblige de déclarer notre communauté, il nous prive de ces deux droits si nous refusons de déclarer notre communauté. Il faut assimiler ce qu'est une République....

2. Actions

1. Equity Law... Nous soutenons la Rosa Luxemburg Institute

Cette action concerne la Section 16 du Courts Act à l'effet que notre Cour Suprême est aussi un Equity Court. Ce dossier est à l'étude dans le cadre du combat pour le retour des terres aux victimes de la prescription....

2. Carte biométrique... Nous soutenons l'Observatoire de la Démocratie

Contestation de l'interprétation anti républicaine de la Section 9(2) de notre constitution. En république la dualité corps et âme, qui est fondamentalement religieuse, ne peut être appliquée pour enlever la liberté de la personne humaine et du citoyen...

3. La consommation du cannabis ... Nous soutenons l'action de CLAIM

Sur la base de la liberté de la personne humaine.

4. Les élections du 7 novembre 2019 ... Nous discutons avec l'Observatoire de la Démocratie.

Cette discussion concernera les élections du 7 novembre 2019 pour démontrer que le Best Loser associé aux communautés est anti républicain et contraire à la Section 1 de notre constitution...

3. Les obstacles à franchir

- 1) La compréhension par le public que nous avons adopté le terme République, sans nous rendre compte que notre société était une monarchie constitutionnelle avant 1992 et que notre constitution contient ainsi aujourd'hui plusieurs éléments qui sont anti républicains. Dont le best loser qui oblige les candidats à déclarer leurs communautés.
- 2) De retenir les services des juristes de formation républicaine pour défendre ce dossier.
- 3) De recueillir les finances nécessaires pour aller de l'avant.


Patricia Babet


Brinda Juttun


Venoo Ramasamy


Jack Bizlall

23 Novembre 2019